



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jacheres

Question écrite n° 9642

## Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche au sujet des formulaires que les agriculteurs avaient a remplir et a envoyer aux directeurs departementaux de l'agriculture avant le 31 mai 1993, dans le cadre du gel des terres. Du fait de la complexite et de la nouveaute de ces formulaires, un grand nombre d'agriculteurs n'ont pu les remplir parfaitement. Une circulaire du ministere de l'agriculture du 14 juin 1993, precisant les sanctions en cas d'erreurs importantes portees sur ces formulaires, est arrivee dans les prefectures le 25 juin 1993, et donc n'etait pas portee a la connaissance des agricultueurs au moment de leur declaration. Elle lui demande, compte tenu d'une part de la complexite et de la nouveaute de ces formulaires, et d'autre part, de l'absence de la circulaire fixant les penalites au moment de la declaration, s'il ne serait pas judicieux de renoncer pour cette annee aux sanctions, et eviter ainsi que la situation deja preoccupante des agriculteurs ne soit aggravee.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de ce que la mise en oeuvre du dispositif des aides compensatoires liees a la reforme de la politique agricole commune a entraine des modifications dans la gestion des exploitations. C'est la raison pour laquelle, pour 1993, il a ete decide, a titre transitoire, de simplifier les demarches en rendant facultative la remise a l'administration du plan de localisation du gel, de meme que la description parcellaire de l'exploitation ; en outre, le Gouvernement a veille a ce que tous les dossiers puissent etre traites a temps et a ce que l'essentiel des paiements intervienne dans la premiere semaine de la periode reglementaire. Enfin, compte tenu de la nouveaute du systeme mis en place, l'Office national interprofessionnel des cereales a examine les cas litigieux avec une particuliere bienveillance.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9642

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4682

**Réponse publiée le :** 16 mai 1994, page 2458